

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19



Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU TROIS JUILLET DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 02, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie RAVaine, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVaine, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Boris HUBERT procuration à Isabelle MULLER, Jean-Philippe BESLER procuration à Nathalie RAVaine, Céline TONUS procuration à Nicolas AUBRY.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 26 juin 2025.

La séance est ouverte à 19h 02, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVaine, élu à l'unanimité.

N° 2025/004/007

Objet : Subventions aux associations

La Ville de Vigy apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, conformément au règlement d'attribution en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres.

La Commission « Vie associative, sportive, culturelle » réunie le 05 juin 2025 a étudié les dossiers de demandes de subventions parvenus en mairie et a émis les propositions ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

1. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Créasport » de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

2. Une subvention de fonctionnement pour l'association « ALEMF » de 3000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

3. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Gym Club » de 1500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

4. Une subvention de fonctionnement pour l'association « ASOT Gymnastique » de 1500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

5. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Corps Etre et Bien-être » de 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

6. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Club de l'Est des Véhicules

Militaires » de 1500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

7. Une subvention pour l'association « Claouns » de 4.500 € dont 2500 € pour le festival de théâtre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

Isabelle MULLER ne prend pas part au vote et quitte la salle le temps de la délibération.

8. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Le Club des Ainés » de 2000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

9. Une subvention de fonctionnement pour l'association « New Temps Danse » de 2500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

Jean Philippe BESLER ne prend pas part au vote car absent mais a donné procuration.

10. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Pour le Don du Sang Bénévole de

Vigy et des Environs » de 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

11. Une subvention pour l'association « Eclaireuses et Eclaireurs de France » de 3000 € dont

1500 € pour le Forest Jam Festival 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

François PERNET ne prend pas part au vote et quitte la salle le temps de la délibération.

12. Une subvention pour l'association « l'Union Sportive de Vigy » de 3500 € dont 500 € pour la location d'un mat d'éclairage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

13. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Handball Club de Vigy » de 8500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

14. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Ecole Wuxing Kung Fu Vigy » de 3500 €, dont 500 € pour le Summer Camp.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

Isabelle MULLER ne prend pas part au vote et quitte la salle le temps de la délibération.

15. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Mi-temps Multi Loisirs » de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

16. Une subvention pour l'association « Entente Pongiste de Vigy » de 4000 € dont 500 € pour l'organisation de stages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

17. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Tennis Club de Vigy » de 4250 € dont 250 € pour l'organisation de la brocante nocturne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

Patrick GARRIGUES ne prend pas part au vote et quitte la salle le temps de la délibération.

19. Une subvention de fonctionnement pour l'association « l'Union Nationale des Combattants de Vigy Environs » de 1500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

20. Une subvention de fonctionnement pour l'association « les rois de Vigy » de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide d'accorder :

21. Une subvention de fonctionnement pour l'association « Plaisir poterie » de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

Décide d'accorder :

22. Une subvention de fonctionnement pour l'association « l'ADEPPA » de 500 € pour l'organisation d'une journée portes ouvertures en honneur aux 10 ans de la mare pédagogique.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

Berger
Levraud

Pour extrait conforme Vigy le 03 juillet 2025,

ID : 057-215707167-20250703-2025_004_007-DE

Le Maire, Sylvain WEIL,

